

**COM 806 ASPECTS LÉGAUX DE LA COMMUNICATION  
(3 crédits)**

**PRÉALABLE :** aucun

**Nombre limite :** 25 étudiantes et étudiants

---

---

**DESCRIPTEURS :**

**Objectifs :** Familiariser les étudiants avec les principales dispositions juridiques québécoises et canadiennes relatives à la propriété intellectuelle, à la communication et à la consommation. Comprendre les divers aspects légaux entourant la pratique professionnelle en communication. Analyser les impacts juridiques des choix de contenus communicationnels.

**Contenu :** Notions juridiques relatives à la création et à la diffusion de campagnes de communication, droits d'auteur, marques de commerce, droit à l'image, droits des contrats, atteinte à la réputation, réglementation en matière de publicité, de commerce électronique et de protection du consommateur.

---

**AUTRES INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Ce cours a lieu au campus Longueuil de l'Université de Sherbrooke.

Pour vérifier si cette activité pédagogique est offerte à la présente session, consulter l'horaire sur le site du Département de communication à la rubrique Étudiants actuels ([www.usherbrooke.ca/dep-com/etudiants-actuels](http://www.usherbrooke.ca/dep-com/etudiants-actuels)).

## **COM 806 ASPECTS LÉGAUX DE LA COMMUNICATION**

### **Précisions sur le contenu**

Ce cours vise à se familiariser avec les principales dispositions juridiques québécoises et canadiennes relatives à la propriété intellectuelle, à la communication et à la consommation. Il a également pour but de comprendre les divers aspects légaux entourant la pratique professionnelle en communication et d'analyser les impacts juridiques des choix de contenus communicationnels. Des notions de droits d'auteur, de marques de commerce, de droits des contrats, de législation en matière de publicité, de protection du consommateur seront notamment abordées dans le cadre de ce cours.

### **Approche pédagogique**

Malgré le fait qu'une partie des cours soit de nature magistrale, la majorité du temps d'enseignement se fera plutôt sous forme de séminaire. Conséquemment, la participation de chacun est fondamentale.

Pour chacun des cours, les étudiants devront faire quelques lectures préalables et tenter de répondre à un certain nombre de questions qui seront soumises par l'enseignant.

Les périodes d'enseignement seront consacrées à une variété d'activités : réponse aux questions préalablement soumise ou posées en classe par l'enseignant, discussions, analyse et critique des documents distribués par l'enseignant, présentation des travaux d'équipe par les étudiants, conférence d'un conférencier invité, etc.

Les étudiants devront eux-mêmes se procurer les textes pertinents aux fins du cours.

### **Évaluation**

TP1 : travail individuel	25 %
TP2 : travail d'équipe et présentation en classe	40 %
TP3 : travail individuel	25 %
Participation	10 %

### **Bibliographie**

Une bibliographie sélective sera distribuée au premier cours.